

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 51 (1953)

Heft: 9

Artikel: Le réseau européen des grandes routes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

<i>Au Brabant</i>	
détruites	440 maisons 90 fermes
gravement endommagées	820 maisons 180 fermes
légèrement endommagées	4 770 maisons 360 fermes
<i>Dans la Hollande méridionale</i>	
détruites	2 080 maisons 40 fermes
gravement endommagées	750 maisons 110 fermes
légèrement endommagées	11 430 maisons 230 fermes

Le Réseau Européen des grandes Routes

Bn. Le «Groupe des Travaux de la Route» qui est une commission spéciale dans le cadre de l'ONU, a été chargé d'étudier les itinéraires de routes équipées pour le trafic international et de rechercher leurs caractéristiques.

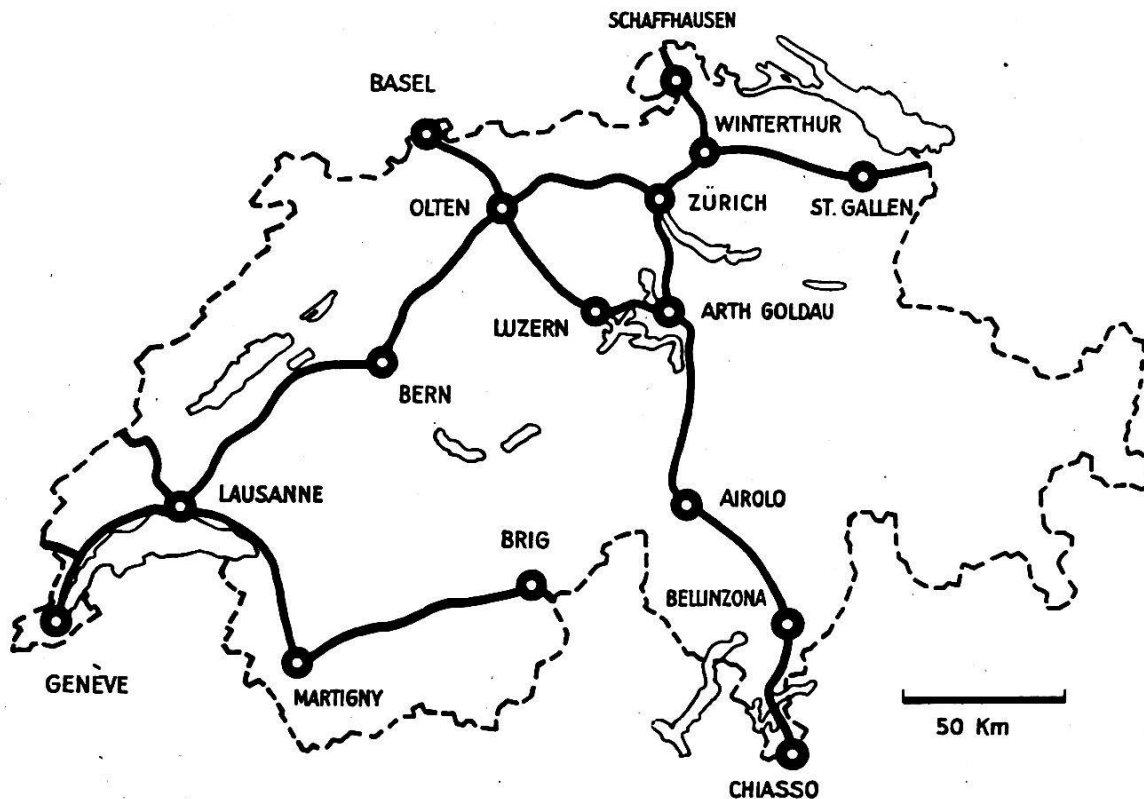
Pour la Suisse, suivant les recherches du groupe, le réseau international comprend les quatre artères principales suivantes:

1. St-Julien – Genève – Lausanne – Berne – Zurich – St. Margrethen.
2. Bâle – Lucerne – Arth-Goldau – Gotthard – Chiasso.
3. Schaffhouse – Zurich – Arth-Goldau.
4. Vallorbe – Lausanne – Brigue – Gondo.

La longueur totale du réseau international en Suisse, est de 970 km et pour toute l'Europe d'environ 50 000 km. Ces routes seront classées en trois catégories. La première catégorie comprendra des routes larges de 7 m seulement, ayant deux voies de circulation de 3,5 m. La deuxième catégorie prévoit trois pistes de 10 m de largeur et la troisième catégorie représente la solution idéale avec sens de circulation séparés sur des chaussées de 7 m. Les routes doivent être construites en fonction du volume de la circulation. Les capacités suivantes ont été fixées:

- Catégorie I = routes à deux voies: 700 voitures par heure,
- Catégorie II = routes à trois voies: 1100 voitures par heure,
- Catégorie III = routes à quatre voies: 2500 voitures par heure.

Les routes du réseau devront en général contourner les zones urbaines. La construction d'immeubles le long de ces voies d'évitement, avec accès direct à ces dernières, ne sera pas autorisée. Les passages à niveau de voies ferrées seront à éliminer, et les croisements avec d'autres routes à réduire à un minimum. Des croisements à niveaux différents seront aménagés pour les routes dont le produit moyen des débits dépas-



sera 3 millions (débit moyen de chaque voie par heure, multiplié l'un par l'autre). Il est en outre recommandé de construire des bandes de ralentissement aux croisements à niveau. Ces bandes, longeant la chaussée, signalées de façon très distincte, larges d'environ 3 m et d'une longueur de 50 à 100 m, doivent permettre à un conducteur de quitter la voie principale sans ralentir, laissant la route ouverte à la circulation rapide. Les triangles de visibilité entre deux routes ont des côtés d'environ 100 m le long de la route principale et de 50 m le long de la route secondaire. Les pentes maximum sont fixées à 6 % en plaine et à 8-10 % en montagne. Les caractéristiques du tracé sont les suivantes:

Catégorie	Vitesse en km/h	Rayon minimum	Rayon de courbure
		de courbure	du profil en long
		m	m
I	60	200	1000
II	80	300	2500
III	100	500	5000

Le profil en travers dans les sections rectilignes sera constitué par deux plans dont l'inclinaison maximum sera de 3 %. Dans les virages la chaussée doit être relevée suivant le rayon, mais jusqu'à 12 % au maximum.

Le coût d'aménagement du réseau Européen s'élèverait à près du huit milliards de dollars, tandis que le réseau Suisse serait évalué à 160 millions de dollars.